



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/15

Reçu en Préfecture le : 24/11/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 novembre 2015
D - 2015/570

Aujourd'hui 23 novembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Mr Jacques COLOMBIER présent jusqu'à 15h20 et Mme Virginie CALMELS présente jusqu'à 17h

Excusés :

Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Magali FRONZES, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY

**Musées. Espaces culturels. Locations. Cartes jeunes
et accès aux musées pour les agents de Bordeaux
Métropole. Nouveaux tarifs et modifications. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux poursuit la réflexion autour de la politique tarifaire de ses établissements culturels.

Afin de compléter les précédentes délibérations en la matière, je vous propose aujourd'hui de décider :

- d'étendre aux agents de Bordeaux Métropole, à compter du 1^{er} janvier 2016, le principe de la gratuité d'accès aux collections permanentes et expositions temporaires des musées municipaux dans les conditions prévues pour le personnel de la Ville de Bordeaux (délibération D-2014/390)
- d'étendre aux agents de Bordeaux Métropole, à compter du 1^{er} janvier 2016, le dispositif « carte jeunes » dans les mêmes conditions que celles appliquées aux agents de la Ville de Bordeaux
- de compléter la délibération D-2015/321 relative aux espaces culturels et musées de la Ville de Bordeaux en arrêtant le tarif suivant :
« Dans le cadre d'une mise à disposition payante d'un espace d'un musée, les visites privées associées seront facturées au tarif de 6 euros par personne »
- de modifier, ainsi que le précisent les fiches jointes et au regard des difficultés apparues, les modalités de mise à disposition de l'auditorium du CAPC et du Musée d'Aquitaine, ainsi que du hall d'accueil de ce dernier établissement.

En ce qui concerne la fiche relative à l'auditorium du CAPC, les tarifs horaires A et B ont été ramenés, respectivement, à 50 € et 250 €.

Au sein des deux fiches du Musée d'Aquitaine, la durée minimale de location a été désormais fixée à 1 heure.

Enfin, deux erreurs matérielles se sont glissées dans les fiches annexées à la délibération D2015/321.

Il convient dès lors de remplacer, au sein de la fiche relative à l'auditorium Jean-Jacques Bel les termes « associations » et « sociétés commerciales » par « tarif A » et « tarif B » et de compléter, pour l'ensemble des fiches la définition du tarif B telle que précisée dans le corps de la délibération (soit : « pour toutes les autres associations et les sociétés commerciales »).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces dispositions nouvelles et à apporter à la délibération D2015/321 les modifications ci-dessus décrites.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

CAPC musée d'art contemporain

Direction référente	CAPC, musée d'art contemporain		
	CROUZET	05.56.00.81.55	d.crouzet@mairie-bordeaux.fr
	Dominique	06.43.87.58.23	

Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace	Auditorium du CAPC		
Surface	220 m ²		
Jauge	159 personnes assises		
Classement ERP	Types L, Y, N et S	1ere catégorie	
Usage possible	Réunion, conférence		
Matériel mis à disposition	Vidéoprojecteur, salle de traduction, écouteur individuel, micro avec et sans fil, 3 tables box, 10 chaises, fauteuils, tables basses		
	<u>Pendant les heures d'ouverture du musée (hors week-end)</u> : technicien (veille électrique), 1 technicien audio visuel, 1 SSIAP 1 Ville de Bordeaux		
Moyens humains mis à disposition	<u>En dehors des heures d'ouvertures du musée et pendant le week-end</u> : technicien privé, 1 SSIAP 1 Ville de Bordeaux		
Contraintes particulières	Sécurité des personnes (conditions particulières), assurance obligatoire, convention de mise à disposition		

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	50 €		
	Tarif B	250 €		
Durée minimum de location	Tarif A	4 heures		
	Tarif B	2 heures		
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	200 €		
	Tarif B	500 €		
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €		

* Cette grille tarifaire ne concerne pas l'association Arc-en-rêve pour laquelle une convention particulière existe

Tarif A : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

Tarif B : pour toutes les autres associations et les sociétés commerciales.

Musée d'Aquitaine

Direction référente	Musée d'Aquitaine		
A	Myriam FONTANET	05-56-01-69-34	m.fontanet@mairie-bordeaux.fr

Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace	Auditorium du Musée d'Aquitaine		
Surface	223 m2		
Jauge	212 personnes assises		
Classement ERP	Type L	2e catégorie	
Usage possible	Conférence, spectacle, concert, projection		
Matériel mis à disposition	Vidéoprojecteur, micro, table conférencier, lecteurs CD/DVD, écran fixe, connexion wi-fi, table sur tréteaux (mezzanine)		
Moyens humains mis à disposition	Technicien, gardien		
Contraintes particulières	Aucune activité commerciale autorisée, convention, attestation d'assurance		

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Après 18h00	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	50 €	75 €	
	Tarif B	250 €	375 €	
Durée minimum de location		1 heure	1 heure	
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	50 €	75 €	
	Tarif B	250 €	375 €	
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €		

Tarif A : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

Tarif B : pour toutes les autres associations et les sociétés commerciales.

Musée d'Aquitaine

Direction référente	Musée d'Aquitaine		
	Myriam FONTANET	05-56-01-69-34	m.fontanet@mairie-bordeaux.fr

Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace	Hall d'accueil du Musée d'Aquitaine		
Surface	415 m ²		
Jauge	499 personnes debout		
Classement ERP	Types N, L et Y	2e catégorie	
Usage possible	Cocktail		
Matériel mis à disposition	Table sur tréteaux		
Moyens humains mis à disposition	Gardien		
Contraintes particulières	Aucune activité commerciale autorisée, convention, attestation d'assurance		

		Avant 18h00, le lundi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	300 €	Sans objet	450 €
	Tarif B	900 €	Sans objet	1 350 €
Durée minimum de location		1 heure	Sans objet	1 heure
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	300 €	Sans objet	450 €
	Tarif B	900 €	Sans objet	1 350 €
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €	Sans objet	50 €

Tarif A : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

Tarif B : pour toutes les autres associations et les sociétés commerciales.